

Procès-verbal de l'assemblée générale des membres de Concert'Action Lachine



Tenue le jeudi 25 janvier 2018 de 9 h à 12 h au chalet du parc LaSalle (801, rue Saint-Antoine, Lachine)

Membres présents :

1. Brigitte Prévost – CPE À petits pas
2. Carine Lavigueur – La P'tite Maison
3. Claude de Lanauze - Citoyen
4. France Ligez – MdJ l'Escalier
5. Henri Chevalier – CDEC LaSalle-Lachine
6. Keslie Datus – Les Petits Frères
7. Luc Chulak – Groupe des Aidants du Sud-Ouest
8. Luc Robillard – Arrondissement de Lachine
9. Lynn Thibault – Arrondissement de Lachine
10. Nathalie Viel - Carrefour jeunesse emploi de Marquette
11. Valentina Poch – GRAME
12. Yohan Perron – Centre multi-ressources de Lachine

Personnes invitées :

1. Anne Vandelle – CASUAL
2. Marie-Christine Brossard-Couture – CIUSSS ODIM
3. Naomi Thériault – Table de Concertation petite enfance Dorval-Lachine
4. Nathalie Gervais – CIUSSS ODIM
5. Pierre Barrette – Concert'Action Lachine
6. Ryme Sadik – Concert'Action Lachine

Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée

Pierre Barrette, directeur de Concert'Action Lachine, souhaite la bienvenue à tous. Les membres font un tour de table de présentation.

1. Élection d'un(e) président(e) et secrétaire d'assemblée

01-AG-2018-01-25

Il est proposé que Pierre Barrette agisse à titre de président d'assemblée et Ryme Sadik à titre de secrétaire d'assemblée.

Proposition de Nathalie Viel

Appuyée par Henri Chevalier

Adoptée à l'unanimité

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

02-AG-2018-01-25

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Proposition de Valentina Poch

Appuyée Lynn Thibault

Adoptée à l'unanimité

3. Rappel de l'objectif de la rencontre et fonctionnement de l'assemblée

4. Présentation des modifications :

➤ **À la section 7. Reconnaissance des comités/tables (p. 31)**

- **Au point 7.1 Rôles et responsabilités des comités/tables reconnus (p.31) :**

Le comité Gouvernance suggère de remplacer le mot « transmettre » par le mot « partager ». Les membres acceptent cette suggestion à l'unanimité.

- **Au point 7.4 Rôle du représentant du comité/table au sein du comité de liaison (p.33) :**

Le comité Gouvernance suggère d'ajouter « ou le cas échéant toute autre personne disponible » après « Chaque comité/table peut désigner un représentant et un substitut au comité de liaison ».

- **Au point 7.8 Entente de collaboration (p.36) :**

À l'unanimité, les membres remplacent « Toute entente de collaboration » par « Toute entente de partenariat ».

➤ **À la section 8. Conflits d'intérêts (p. 36)**

Les membres décident de modifier la phrase suivante : « c) Il peut être invité à se retirer pendant la délibération » par la phrase : « c) Sur demande, il est invité à se retirer pendant la délibération ».

➤ **À la section 9. Dispositions financières (p. 37)**

- **Au point 9.3 Effets bancaires (p.37) :**

Les membres décident qu'un ajout doit être fait pour identifier plus clairement les signataires des chèques, billets et effets bancaires.

La nouvelle phrase décidée à l'unanimité par les membres est : « Tous les chèques, billets et effets bancaires de la corporation sont signés par deux (2) des personnes identifiées comme signataires de la corporation en conformité avec la politique de saine gestion financière. ».

Par ailleurs, un membre suggère à l'équipe de Concert'Action Lachine de mettre en place une politique de reddition de compte. Un suivi sera fait à ce sujet avec le Conseil d'Administration.

➤ **À la section 10. Modifications aux règlements généraux (p.38)**

Aucune modification n'est proposée par les membres.

➤ **À la section 11. Dissolution de la corporation (p. 38)**

Aucune modification n'est proposée par les membres.

5. Retour sur les questions en suspens de l'assemblée du 30 novembre 2017

Lors de l'assemblée des membres du 30 novembre 2017, des questions avaient suscité le débat et il avait été décidé que le comité Gouvernance se réunisse en vue de la présente assemblée du 25 janvier 2018 afin de travailler sur les prises de décisions restées en suspens.

➤ À propos du comité de liaison :

Il est décidé par les membres de retirer tout ce qui concerne le comité de liaison des règlements généraux pour en faire un document séparé.

La mention du comité de liaison présente dans le préambule des règlements sera aussi, de fait, retirée ainsi que toutes les mentions explicites au comité de liaison dans l'ensemble du document.

Au regard de cette transformation les membres décident que l'ajout suivant doit être fait dans la **section 5. Conseil d'administration, au point 5.4 Devoir des administrateurs** (pages 24 et 25) :

« - Le CA doit s'assurer que la direction met en place tout comité de travail, mécanisme, permettant l'arrimage de la concertation intersectorielle et multi réseaux. »

03-AG-2018-01-25

Proposition de Yohan Perron

Appuyée par Nathalie Viel

Adoptée à l'unanimité

➤ À propos des organismes communautaires autonomes :

À la section 1. Interprétation, point 1.1 Définitions et abréviations (pages 2 et 3) :

Le comité Gouvernance suggère de mentionner l'action communautaire autonome dans la définition des « Organismes communautaires ». Les membres acceptent à l'unanimité.

➤ À propos de la place des institutions dans la composition du Conseil d'Administration :

Les membres ne souhaitent pas qu'un bailleur de fonds de Concert'Action Lachine ait la possibilité de siéger au Conseil d'Administration de l'organisme.

Un suivi doit être fait pour définir la notion de bailleur de fonds pour Concert'Action Lachine.

À propos des modifications aux règlements généraux en assemblées (dans la section 4.Assemblée des membres à la page 14) :

Les membres décident à l'unanimité de restreindre les modifications aux règlements généraux à l'Assemblée générale extraordinaire ou annuelle.

➤ À propos de la présence d'observateurs :

Dans un souci de participation et d'inclusion, les membres décident de supprimer la mention « avec ou sans droit de parole » (au point 4.2.2 à la page 18).

6. Mise à jour du plan de transition

Les membres prennent connaissance des prochaines étapes vers l'adoption des nouveaux règlements généraux.

7. Varia

Pierre Barrette rappelle aux membres que le 7 février 2018 se tiendra la journée nationale de revendications pour les organismes communautaires.

Les membres félicitent le comité Gouvernance et saluent le long travail qui n'a pas été facile.

8. Levée de l'assemblée

Secrétaire de la rencontre : Ryme Sadik

ADOPTÉ À L'ASSEMBLÉE DU 15 FÉVRIER 2018